

Conditions Générales de Location

Monsieur Jean Marie FABRE, entrepreneur individuel – JIM PARACHUTISME - LE CHAMP à SAINT FRANCOIS DE SALES (73340)
Mail: jim@jimparachutisme.com – Site internet : jimparachutisme.com – Tel : 06 32 74 53 29 - RCS de Chambéry 790 935 233

1. APPLICATION ET OBJET

1.1 Les présentes conditions générales de location (ci-après « Conditions de location ») ont pour objet de présenter les droits obligations respectifs de Monsieur Jean Marie FABRE, entrepreneur individuel (ci-après « Jim parachutisme» ou le « Loueur») à destination de ses locataires particuliers (ci-après « Client ») dans le cadre de la location de produits proposés par Jim Parachutisme (ci-après le/les « Matériel(s) ») au sein de son établissement situé dans le hameau du Champ à Saint François de Sales (ci-après « l'Etablissement »).

1.2 Les présentes Conditions de location qui régissent les relations entre Jim parachutisme et son Client sont complétées d'un devis.

1.3 Préalablement à toute location, les présentes Conditions de location sont mises à la disposition de tout Client à titre informatif.

1.4 Toute location implique l'adhésion sans réserve aux présentes Conditions de location qui prévalent sur toutes autres conditions.

1.5 Aucun autre document que les présentes ne pourra créer d'obligation entre les parties à moins de faire l'objet d'un écrit et signé par les deux parties.

1.6 Jim parachutisme se réserve le droit de modifier ponctuellement ses Conditions de location. La relation entre le Client et Jim parachutisme sera toujours régie par les dernières Conditions de location en vigueur.

2. INFORMATION PRECONTRACTUELLE

Le Client reconnaît avoir eu communication, préalablement à la passation de sa commande et à la conclusion du contrat, d'une manière lisible et compréhensible, des présentes Conditions de location ainsi que d'un devis comportant les caractéristiques essentielles du ou des Matériel(s) loué(s), ainsi que des modalités de location, la durée, le prix, les modalités de paiement, et les informations relatives à l'identité de Jim parachutisme.

3. FORMATION DU CONTRAT

3.1 Le Client peut procéder à une location de Matériel dans l'établissement de Jim parachutisme situé à le champ saint François de sales (73340).

3.2 Dans tous les cas, Jim parachutisme transmet au Client par remise en main propre un devis au sein de laquelle est décrit le Matériel (modèle, équipement, options, forfait et éventuels coûts supplémentaires), la durée, et le prix de location. Ce devis est accompagné des présentes Conditions de location.

3.3 Le Client effectue une commande par remise en main propre d'un exemplaire du devis signé par ses soins, daté et accompagné de la mention « lu et approuvé, bon pour accord ». Une confirmation de la commande sera envoyée par email par Jim parachutisme au Client.

3.4 Toute demande, exigence, contrainte modificative ou complémentaire demandée par le Client après la formation du contrat entraîne, si elle est acceptée par le Jim parachutisme : (1) la suspension des délais de fourniture, (2) l'émission d'un devis complémentaire par Jim parachutisme, que le Client lui retournera signé et daté ou acceptera par retour d'email de confirmation du devis complémentaire.

4. MISE A DISPOSITION ET RÉCEPTION DU MATERIELS

4.1 L'enlèvement du Matériel loué est à la charge du Client a effectuer au sein de l'Etablissement de Jim parachutisme. En cas de retard dans l'enlèvement du Matériel loué, le Client devra prévenir Jim parachutisme dans les plus brefs délais. Le Matériel sera ainsi conservé pour le Client pendant 24 heures. Passé ce délai, il sera remis en location, sans qu'aucune indemnité ne soit due au Client.

4.2 Le Client est appelé à prendre connaissance des caractéristiques techniques et d'aspect du Matériel avant de procéder à la souscription du présent contrat, car ces caractéristiques sont essentielles et déterminantes à la conclusion du présent contrat. La responsabilité de Jim parachutisme ne pourra pas être recherchée en cas d'erreur manifeste sur les caractéristiques du Matériel.

4.3 Les réserves éventuelles portant sur l'état du Matériel seront mentionnées sur le devis.

4.4 Les risques attachés au Matériel seront transférés lors de la remise du Matériel au Client qui en assumera la garde sous son entière responsabilité.

Conditions Générales de Location

Monsieur Jean Marie FABRE, entrepreneur individuel – JIM PARACHUTISME - LE CHAMP à SAINT FRANCOIS DE SALES (73340)
Mail: jim@jimparachutisme.com – Site internet : jimparachutisme.com – Tel : 06 32 74 53 29 - RCS de Chambéry 790 935 233

4.5 Jim Parachutisme déclare fournir un matériel conforme à la réglementation en vigueur, entretenu selon les règles de l'art et en parfait état de saut au moment du retrait. Jim parachutisme ne s'engage pas sur le caractère neuf du Matériel mis à disposition.

5. CONDITIONS D'UTILISATION

5.1 Le Client certifie être apte à pouvoir se servir du Matériel loué qu'il s'engage à utiliser lui-même uniquement.

5.2 Le Client s'engage à utiliser le Matériel loué avec prudence, sans danger pour les tiers conformément aux réglementations en vigueur et notamment les méthodes édictées par la Fédération Française de Parachutisme. Il s'engage à conserver le Matériel pendant toute la durée de la location et à utiliser le Matériel avec tous les soins raisonnables, conformément à sa destination, avec prudence et diligence, à respecter les consignes et notices d'utilisation et de sécurité et à le maintenir constamment en bon état. Il s'interdit toute modification, aménagement ou transformation du Matériel.

5.3 Aucune garantie ne couvre un éventuel défaut d'adaptation du Matériel loué aux besoins spécifiques du Client ou des réglages autres que ceux effectués par Jim parachutisme. Jim Parachutisme ne saurait être tenu responsable d'une mauvaise utilisation par le Client ou des dérives pouvant en découler.

5.4 La location attribue un nombre de sauts défini au sein du devis signé. Dès lors que ce nombre est dépassé, des frais supplémentaires devront être réglés par le Client conformément aux modalités définies au devis signé.

5.5 Le Matériel ne peut être ni cédé, ni remis en garantie. Le Client s'engage d'une façon générale à ne consentir à l'égard du Matériel loué aucun droit, réel ou autre, au profit de quiconque, susceptible d'en affecter la jouissance ou d'en limiter la disponibilité ou la pleine propriété de Jim parachutisme

6. ENTRETIEN ET REPARATION DU MATERIEL

Le Client est tenu de protéger le Matériel contre toute dégradation et de l'entretenir conformément aux notices et consignes d'utilisation.

A l'exclusion des frais de réparation sous garantie (article 6 des présentes) les réparations éventuelles et l'entretien du Matériel à réaliser pendant la durée de la location seront pris en charge par le Client. Ces entretiens ou réparations devront exclusivement être réalisés par Jim parachutisme.

7. GARANTIES LEGALE DES VICES CACHES

7.1 Conformément à l'article 1721 du Code civil, Jim parachutisme est tenue à raison des défauts cachés du Matériel loué qui le rend impropre à l'usage au(x)quel(s) il est destiné dès lors que le Client en apporte la preuve. Il est précisé que le Matériel loué est garanti dans des conditions d'utilisation normale.

7.2 Les garanties ne s'appliquent pas en cas d'usure anormale du Matériel loué, d'une mauvaise utilisation ou d'un mauvais entretien.

7.3 En cas de vice caché, le Client bénéficie du remplacement du Matériel défectueux à l'identique, dans la limite des stocks disponibles.

7.4 Dans l'hypothèse où un remplacement ou une réparation serait impossible, Jim parachutisme s'engage à rembourser le prix de location du Matériel sous 30 jours après remise du Matériel par le Client à Jim parachutisme.

8. GARANTIE ET ASSURANCE

8.1 Le Client est responsable des dommages causés par et au Matériel loué pendant la durée de location.

8.2 En cas de casse ou de dégradation du Matériel loué due à une imprudence, négligence, faute du Client, les frais de réparation du Matériel occasionnés sont à la charge de du Client. Si le Matériel n'est pas réparable, le Client sera redevable envers Jim parachutisme de la valeur du Matériel indiquée dans le devis.

8.3 En cas de perte ou de vol, le Client aura l'obligation de rembourser intégralement la valeur du Matériel ou régler le coût des réparations du Matériel.

8.4 En cas de sinistre, le Client s'engage à le déclarer, dans les deux jours, auprès de sa compagnie d'assurances et confirmera cette déclaration à Jim parachutisme dans les quarante-huit heures suivantes, le tout par lettres recommandées avec demande d'accusé de réception.

Conditions Générales de Location

Monsieur Jean Marie FABRE, entrepreneur individuel – JIM PARACHUTISME - LE CHAMP à SAINT FRANCOIS DE SALES (73340)
Mail: jim@jimparachutisme.com – Site internet : jimparachutisme.com – Tel : 06 32 74 53 29 - RCS de Chambéry 790 935 233

8.5 Toutefois, le Client ne saurait être tenu responsable des conséquences dommageables des vices cachés du Matériel conformément à l'article 1721 des présentes conditions de location.

8.6 Jim parachutisme a souscrit une assurance pour le Matériel qu'il met à disposition auprès d'une compagnie d'assurance.

8.7 En cas de vol par le Client, de détournement ou dommage quelconque au matériel résultant du non-respect des règles d'utilisation ou de la réglementation en vigueur, ou des termes et conditions du présent contrat, Jim parachutisme est habilitée à exercer un recours pour la totalité du préjudice.

9. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

9.1 Les prix sont stipulés en euros, toutes taxes comprises. Le détail du prix est indiqué dans le devis. Lorsqu'il y a lieu, tous les frais supplémentaires et/ou autres frais éventuels sont détaillés et mentionnés au sein de le devis pour le calcul du prix.

9.2 Le prix est réglé comptant au retour du matériel au sein de l'Etablissement de Jim parachutisme.

9.3 Les règlements se font par chèque, carte bancaire ou espèces. Les éventuels frais liés au paiement seront supportés par le Client. Aucun escompte n'est consenti en cas de paiement anticipé.

10. RESTITUTION

10.1 Le Matériel ne peut être retourné à Jim parachutisme que pendant les heures d'ouverture de son Etablissement.

10.2 En cas de retard de restitution, un supplément au cout de location sera facturé au Client équivalent au tarif journalier de location (soit 30 euros par jour dépassé).

10.3 Pour des raisons de sécurité, le Client s'engage à signaler à Jim parachutisme les chocs ou autres détériorations éventuelles subis par le Matériel.

10.4 Si, à la reprise du Matériel, il est constaté un manquement telle une détérioration du Matériel dont il n'est pas fait état dans le devis, le Client déclare accepter de rembourser le Matériel manquant ou détérioré en accord avec la valeur déclarée dans le devis ou de financer la remise à niveau du matériel.

11. DEPOT DE GARANTE

11.1 Pour garantir l'exécution des obligations incombant au Client, Jimparachutisme exige, pour les locations journalières, hebdomadaire et mensuelles (inférieur à 2 mois), un dépôt de garantie d'un montant de 2 500€ réalisé via le service en ligne Swikly, tiers de confiance auquel Jim parachutisme a souscrit un contrat qui permet de sécuriser un dépôt de garantie en ligne grâce à une empreinte de carte bancaire. Jim parachutisme se réserve le droit d'exiger de la part du Client la présentation d'une pièce d'identité avant l'empreinte.

Pour les locations annuelles, Jimparachutisme exige un dépôt de garantie de 2500€ sous forme de chèque bancaire non encaissable ainsi que la photocopie de la carte d'identité.

11.2 Cette somme restera entre les mains de Jim parachutisme jusqu'à la fin du présent contrat en garantie du règlement de toutes sommes que le Client pourrait devoir à Jim parachutisme. La restitution du dépôt sous forme d'empreinte bancaire sera en outre soumise aux éventuels délai de fonctionnement du service en ligne Swikly. "

12. CONDITIONS D'ANNULATION

12.1 En cas de maladie ou d'accident survenant avant ou pendant la période de location, le matériel loué par le Client pourra être restitué et facturé au prorata du nombre de jours de location réellement effectués (sur présentation d'un certificat médical) ou Jim parachutisme remboursera le Client en totalité si la période de location n'a pas débutée. A défaut de justificatif médical, aucun remboursement ne sera effectué par Jim parachutisme et le prix total de la location sera dû

12.2 En toute hypothèse, le Client peut, s'il le désire, annuler sa commande dans les 7 jours à compter de la signature du devis. Ce droit d'annulation ne pourra pas être exercé si la location a commencé avant l'expiration du délai de 7 jours.

Conditions Générales de Location

Monsieur Jean Marie FABRE, entrepreneur individuel – JIM PARACHUTISME - LE CHAMP à SAINT FRANCOIS DE SALES (73340)
Mail: jim@jimparachutisme.com – Site internet : jimparachutisme.com – Tel : 06 32 74 53 29 - RCS de Chambéry 790 935 233

12.3 Aucun remboursement ne sera dû par Jim parachutisme en cas d'impossibilité d'utilisation le Matériel du fait d'intempéries. De même, aucun report de location ne sera accepté par Jim parachutisme en cas d'intempérie et le prix total de la location restera dû.

12.4 Toute journée de location commencée ne sera pas remboursée.

Dans le cas où le Client mettrait fin à la location avant l'échéance, et postérieurement à l'enlèvement du Matériel, le montant total de la location reste acquis de plein droit à Jim parachutisme. Le remboursement de la location s'effectuera par le même moyen de paiement que celui utilisé par le Client lors de la commande."

13 RESPONSABILITE

13.1 La responsabilité de Jim parachutisme ne pourra en aucun cas être engagée en cas d'usage non-conforme à la destination du Matériel loué ou en cas de fraude du Client. Jim parachutisme n'encourra aucune responsabilité pour tous dommages indirects (préjudice moral ou commercial, pertes de données, perte de bénéfice, de chiffre d'affaires, de commandes ou de clientèles.) qui pourraient survenir du fait des présentes.

13.2 Le choix et la location du Matériel sont placés sous l'unique responsabilité du Client.

13.3 L'impossibilité totale ou partielle d'utiliser le Matériel loué pour cause d'incompatibilité du Matériel ou pour manque d'expérience, ne peut donner lieu à aucun dédommagement, remboursement ou mise en cause de la responsabilité de Jim parachutisme, sauf dans le cas d'un vice caché tel que visé à l'article 7 des présentes et d'empêchement tels que visés à l'article 12 des présentes.

14. DONNEES PERSONNELLES

14.1 Dans le cadre de l'application des présentes Conditions de location, et pour certaines opérations telles que, la constitution du dossier du Client, l'attribution d'identifiant, l'envoi de newsletters, Jim parachutisme pourra être amené à procéder à des traitements de données personnelles. Le cas échéant, Jim parachutisme devra s'assurer de la mise en œuvre des mesures de sécurité, de confidentialité et de conservation des données personnelles conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et au règlement européen sur la protection des données entrée en vigueur le 25 mai 2018. Les données collectées sont uniquement utilisées dans le traitement de la commande du Client et ne sont communiquées le cas échéant qu'aux partenaires logistiques et de transport de Jim parachutisme. Les données collectées ne sont pas envoyées en dehors de l'Union Européenne et sont conservées pendant la durée de la collaboration de Jim parachutisme et du Client, puis pendant la durée minimum de conservation des documents commerciaux. Jim parachutisme met en place, dans le cadre d'une démarche de mise en conformité avec la nouvelle réglementation, les moyens permettant la sécurité des données.

14.2 Chaque Client ou personne concernée dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition relativement à l'ensemble des données lui concernant en adressant un courrier à l'adresse suivante : Monsieur Jean Marie Fabre – Le champ à St François de Sales (73340) ou via l'adresse e-mail: jim@Jimparachutisme.com.

14.3 Tout Client est libre de s'inscrire gratuitement sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique, prévu à l'article L223-1 du Code de la consommation, sur le site Internet www.bloctel.gouv.fr

15. FORCE MAJEURE :

La responsabilité du Jim parachutisme ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes Conditions de location découle d'un cas de force majeure ou d'un cas fortuit. Sont considérés comme tels notamment, sans que cette liste soit limitative, la guerre, les émeutes, l'insurrection, les troubles sociaux, les grèves de toute nature, La survenance d'un cas de force majeure entraîne la suspension immédiate de l'exécution du contrat. En cas de prolongation du cas de force majeure pendant plus de 60 jours, le contrat pourra être résolu à l'initiative de l'une ou l'autre des parties, sans droit à indemnité de part et d'autre.

Conditions Générales de Location

Monsieur Jean Marie FABRE, entrepreneur individuel – JIM PARACHUTISME - LE CHAMP à SAINT FRANCOIS DE SALES (73340)
Mail: jim@jimparachutisme.com – Site internet : jimparachutisme.com – Tel : 06 32 74 53 29 - RCS de Chambéry 790 935 233

16. TOLERANCE ET NULLITE PARTIELLE :

16.1 Le fait qu'une partie ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des dispositions des présentes Conditions de location ne peut en aucune manière être interprété comme valant renonciation de sa part à s'en prévaloir ultérieurement.

16.2 La dénonciation d'une clause quelconque des présentes ne peut, en aucun cas, être implicite et l'exécution par l'une des parties du contrat entraîne irrévocablement et de plein droit, sauf convention expresse contraire et acceptée par les parties, l'application des conditions générales suivantes.

16.3 L'éventuelle annulation d'une clause n'affectera pas la validité des autres clauses des présentes.

17. PREUVE :

En cas de litige, les parties acceptent de considérer le fax et l'e-mail comme un écrit original valant preuve parfaite et renoncent à contester ce moyen de preuve, sauf à discuter son authenticité.

18. CLAUSE DE MEDIATION :

18.1 Conformément à l'ordonnance n°2015-1033 du 20 août 2015 et au décret d'application n°2015-1382 du 30 octobre 2015, tout différend ou litige dit de consommation, sous réserve de l'article L612-1 du Code de la consommation, peut faire l'objet d'un règlement amiable par médiation.

18.2 Jim parachutisme est adhérent au système de médiation mis en place par Medycis.

18.3 Le Client peut recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes, ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.

Le Client peut également présenter ses réclamations éventuelles sur la plateforme de résolution des litiges mise en ligne par la Commission Européenne à l'adresse suivante : <https://webgate.ec.europa.eu/odr/main/index.cfm?event=main.home.show&lng=FR>. La Commission Européenne transfèrera la réclamation du Client aux médiateurs nationaux compétents notifiés.

19. ATTRIBUTION DE COMPETENCE ET DROIT APPLICABLE :

19.1 Le Contrat est régi par la loi française.

19.2 Le Client reconnaît avoir été informé par Jim parachutisme, lors de la conclusion du Contrat en application de l'article 2 des présentes Conditions de location, de la possibilité de recourir, en cas de contestation, à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends.

19.3 À défaut de règlement amiable et pour tous litiges en lien avec les opérations découlant des présentes, le tribunal compétent en cas de litige sera celui du lieu de domicile du défendeur ou, au choix du demandeur, du lieu de livraison effective du Matériel.